

COMPTE RENDU de la Séance du 19 MARS 2014

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de CHAUDENEY-sur-MOSELLE

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Pierre JAVELLE, au lieu habituel de ses séances le mercredi dix-neuf mars deux mille quatorze à vingt heures trente.

La convocation a été adressée le 10 mars 2014 avec l'ordre du jour suivant :

2014/20) Finances locales – (7.1) Décisions budgétaires - Compte de Gestion 2013 -EAU-

2014/21) Finances locales - (7.1) Décisions budgétaires - Compte Administratif 2013 – EAU

2014/22) Finances locales - (7.1) Décisions budgétaires - Compte de Gestion 2013 : COMMUNE

2014/23) Finances locales - (7.1) Décisions budgétaires - Compte Administratif 2013 -COMMUNE

Étaient présents Messieurs et Mesdames : BALCEROWIAK Bernadette, BEAUDART Dominique, CAUBET Jean, JAVELLE Pierre, JAY Anne, LOUIS Monique, MENETRIER Eric, MORREEL Francis, PAYEUR Emmanuel, RASSINOUX Bernard et REVEST Pierre.

Absents excusés : M. Gérard ANDRE procuration à Mme Monique LOUIS, Mme Anne-Laure TERRIER procuration à Mme Bernadette BALCEROWIAK, M. Pierre SCHWRDA et M. Alain SOMMARUGA.

M. Jean CAUBET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

- Compte de Gestion 2013 -EAU-

Le Conseil municipal :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2013

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Compte Administratif 2013 – EAU

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard RASSINOUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Pierre JAVELLE, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vote le Compte Administratif de l'exercice 2013 et arrête les comptes comme suit :

Investissement

<u>Dépenses</u>	Prévues :	145 735.00 €
	Réalisées :	144 188.96 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévues :	145 735.00 €
	Réalisées :	16 924.81 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	Prévues :	141 340.00 €
	Réalisées :	4 569.78 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
<u>Recettes</u>	Prévues :	141 340.00 €
	Réalisées :	145 214.11 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultats de clôture de l'exercice

Investissement :	-127 264.15 €
Fonctionnement :	140 644.33 €
Résultat global :	13 380.18 €

- Compte de Gestion 2013 : COMMUNE

Le Conseil municipal :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2013,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Compte Administratif 2013 -COMMUNE

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard RASSINOUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Pierre JAVELLE, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vote le Compte Administratif de l'exercice 2013 et arrête les comptes comme suit :

Investissement

<u>Dépenses</u>	Prévues :	1 551 207.03 €
	Réalisées :	832 585.20 €
	Reste à réaliser :	639 697.00 €

<u>Recettes</u>	Prévues :	1 551 207.03 €
	Réalisées :	984 318.27 €
	Reste à réaliser :	105 538.00 €

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	Prévues :	992 986.00 €
	Réalisées :	438 550.18 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

<u>Recettes</u>	Prévues :	992 986.00 €
	Réalisées :	1 065 219.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultats de clôture de l'exercice

Investissement :	151 733.07 €
Fonctionnement :	626 668.82 €
Résultat global :	778 401.89 €

Le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 20/03/2014 et transmis au contrôle de légalité le 21/03/2014.

Le Maire,
P. JAVELLE